



Association des Sinistrés de Cazilhac (Aude)

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le 26 mars à dix neuf heures trente,

Les membres de l'association des sinistrés de Cazilhac :

Mairie

11570 CAZILHAC

Se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président de l'association.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque membre en entrant en séance, que 18 foyers membres sur 33 constituant l'association des sinistrés, sont présents ou représentés :

Mme BALDY, Mme BREZET, Mme BUSO, Mr & Mme CALAS, Mr & Mme CARPENTIER Mr & Mme LANAU, Mr LARDIERE, Mr MIRC, Mme PEREZ, Mr PHILIPPE, Mr PLAINE, Mr SARDA, Mr SORIANO

Mme BERGES représentée par Mme CALAS ; Mr BASTIDE, Mme BERGES, Mr PREUD'HOMME, Mme GUIRAUD représentés par Mr LARDIERE

N'ont pas participé aux votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, les absents non représentés dont les noms suivent :

Mr ANDRIEU, Mr BELLERA, Mme BONNET, Mr BUAILLON, Mr CADRES, M. LIMONGI, Mr LOPEZ, Mme MOISSET, Mr De BOSSCHER, Mr DIZAK, Mr GALIANA, Mr HOZETTE, Mme IBANEZ, Mr SCHREUDER, Mr VERHEYDE.

Soit un total de 13 foyers membres

Découlant de la feuille de présence émargée et signée par les membres du bureau.

DELIBERATIONS

1^{ER} Résolution : Election du président de l'assemblée générale

Mr LARDIERE , en qualité de président de séance

A l'unanimité

2/1 : Election du scrutateur

Mme BALDY

A l'unanimité

2/2 : Election du secrétaire de séance

Mme CALAS

A l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'Article 14 du décret 17 mars 1967, le président de séance, après vérification, certifie exact la feuille de présence de la présente assemblée générale. Le président et le scrutateur constatent que 18 membres sont présents et représentés.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et toutes les personnes présentes reconnaissent expressément la validité de la convocation qui les a réunis.

3^{eme} Résolution : Vérification de la feuille de présence

Le président met aux voix, la résolution suivante :

Après lecture et vérification l'assemblée générale valide la feuille de présence.

4^{eme} Résolution : Vérification et approbation des comptes au 28/02/2019

Le président met aux voix, la résolution suivante :

L'assemblée générale donne quitus aux comptes de l'exercice 2018 présenté par la trésorière de l'association.

A l'unanimité.

5^{eme} Résolution : Désignation du nouveau bureau

A l'unanimité le bureau est reconduit à savoir :

Président : Mr LARDIERE

Secrétaire : Mme BALDY

Trésorière : Mme CALAS

6^{ème} Résolution : Proposition de distribuer les dons réunis lors de la soirée disco organisé par le comité des fêtes de Cazilhac le 15/12/2018.

A l'unanimité le montant de 2760.00 € sera distribué aux 8 sinistrés les plus nécessiteux à savoir 345.00 € à :

- Mme BASTIDE
- Mme BERGES
- Mme BREZET
- Mr CARPENTIER
- Mr DIZAK
- Mme GUIRAUD
- Mr PREUD'HOMME
- Mme VAISSIERE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président de séance indique au secrétaire de clore le procès verbal et de le lui remettre pour signature ainsi qu'au scrutateur, puis lève la séance à : 21 h

Le bureau réuni en dehors de l'Assemblée générale a décidé de rajouter la somme de 440,00 € sur ses fonds afin d'arrondir la somme destinée à chacun à 400,00 €.

Le Président
JR Lardiere